



Recommandation biap 06/3 : Coupleurs auriculaires des appareils de correction auditive.

1. DEFINITION

1.1. Il est convenu de désigner par le terme "coupleurs auriculaires des appareils de correction auditive" les éléments établissant la liaison de l'appareil de correction auditive (A.C.A.) avec l'oreille externe.

Les coupleurs auriculaires ont pour objet :

1.1.1. de fixer l'A.C.A. à ou dans l'oreille externe.

1.1.2. d'assurer la transmission des signaux acoustiques amplifiés en évitant les réactions entre l'écouteur et le microphone de l'A.C.A. (effet Larsen).

1.1.3. en cas de besoin, par des événements de forme et de dimension appropriées :

- a) d'agir sur la courbe de réponse de l'A.C.A.,
- b) de veiller à l'état d'équilibre des pressions sur le tympan,
- c) d'assurer l'aération du conduit auditif externe.

1.2. Ils comportent habituellement

1.2.1. pour les contours d'oreille :

- un coude (*)
- un tube de liaison acoustique
- un embout auriculaire

1.2.2. pour les lunettes auditives :

- un tube de liaison acoustique
- un embout auriculaire

1.2.3. pour les appareils intra-auriculaires :

- la coque

1.2.4. pour les appareils boîtiers de poche :

- un embout auriculaire
- éventuellement un tube de liaison acoustique

(*). Pour les appareils à conduction osseuse, la transmission des signaux acoustiques du vibreur à l'apophyse mastoïdienne peut-être améliorée par l'interposition d'une plaquette d'appui moulée, adaptée à la morphologie du sujet.

Pertisau (A) 01.05.89

Annexe sur demande

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)